

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation  
22/01/2025

Date d'affichage  
22/01/2025

**OBJET**

FORÊT PROGRAMME DES  
COUPES DE BOIS 2025

Séance du 30 Janvier 2025 \_\_\_\_\_

L'an Deux Mil Vingt Cinq \_\_\_\_\_

Et le trente \_\_\_\_\_

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R. - BOURGEON A. - BOURDONNAY C. - DE MATOS C.

Absents : ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Excusé : OZDEMIR Y.

Procuration est donnée par PITTION V. à RAVET V.

Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.

Procuration est donnée par BARBERIS P. à COLOMBET M.

Procuration est donnée par KILIC D. à VINCENT B.

Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.

Secrétaire de Séance : CERQUEIRA Carlos

**Rapporteur : D. MILLET**

Monsieur Daniel MILLET, Maire Adjoint délégué aux Affaires forestières informe le Conseil Municipal des préconisations de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Pour rappel, les coupes de bois verts prévues en 2024 n'ont pas été réalisées suite à délibération d'annulation du mois de juillet 2024

Il propose de suivre les recommandations ONF et de mettre à la vente les bois selon les tableaux suivants :

Parcelle	Type de coupe	Surface en Ha	Volume présumé m3	Essences	Destination
1	Irrégulière	10.9	436	SAPIN/EPICEA	Vente avec mise en concurrence sur pied
2	Irrégulière	6.5	117	SAPIN/EPICEA	Vente avec mise en concurrence sur pied
23_u	Irrégulière	4.5	134	SAPIN/EPICEA	Vente avec mise en concurrence sur pied

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

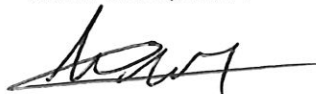
Le Conseil, Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

VALIDE le présent programme de coupe de bois.

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire pour signer les documents s'y rapportant.

Suivent les signatures

Le Secrétaire  
Carlos CERQUEIRA



Le Maire,  
Véronique RAVET

Accusé de réception en préfecture  
001-210100319-20250130-D\_2025\_01\_30\_12-DE  
Date de télétransmission : 31/01/2025  
Date de réception préfecture : 31/01/2025

